



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 JANVIER 2009

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents :

Mesdames, Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Joëlle GAUVIN, Sophie GILLAUX, Cathy TABORSKI et Messieurs Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Christian GABIS, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, André LAPASSET, Bernard POMMET, Jean-Christophe SOULIÉ.

Pouvoirs :

Madame Cathy AMOROS donne pouvoir à Madame Claudine BROSSERON.
Monsieur Roger BOREL donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel DELCHER.

Absente :

Madame Anne-Marie MELLET-BARBOULE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à : 21 heures.

Secrétaire de séance : Madame Amapola GARRIC.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier compte rendu de séance. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté.

I – INFORMATION SUR LE DÉLÉGUÉ À LA COMMUNAUTÉ URBAINE.

Certaines communes du Grand Toulouse, suite à la transformation en communauté urbaine doivent procéder à la désignation de délégués, ne sont concernées que les communes dont leur nombre de représentants change.

La commune de Brax reste toujours avec 1 seul délégué. Donc il nous est demandé de ne pas procéder à une nouvelle désignation, Monsieur le Maire est et reste le délégué de la commune de Brax à la communauté urbaine du Grand Toulouse.

II – ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU BUDGET COMMUNAL.

Après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée, Monsieur le Maire explique que les orientations budgétaires que nous allons tracer dépendent de l'exécution des budgets 2008.

Le bilan de l'exercice 2008 en fonctionnement donne un excédent d'environ 320 000 €. Compte tenu de 60 000 € de produits exceptionnels liés à l'assurance de la salle des fêtes, cela donne un résultat positif d'environ 260 000 €. Ce qui permet de dégager un financement de la section d'investissement à hauteur de 260 000 € couvrant à la fois le remboursement des emprunts et un autofinancement par la section fonctionnement d'environ 90 000 €.

Ce résultat est satisfaisant, mais il ne faut pas relâcher l'effort de rigueur de gestion. Cet excédent est nécessaire pour assurer le remboursement du capital des emprunts et pour pouvoir autofinancer une partie des investissements.

Pour 2009, nous augmenterons les postes de dépenses courantes de fonctionnement de 1 % ce qui est équivalent à l'inflation annoncée en 2008. Comme nous nous y sommes engagés, nous ferons aussi une remise à plat des subventions aux associations.

Les taux d'imposition seront ajustés pour couvrir les besoins à moyen terme et en tenant compte de la fiscalité de la communauté urbaine.

Pour la section investissement, nous devons prévoir le financement des ateliers municipaux, la réfection de divers bâtiments municipaux (Dandine, École...) ainsi que l'aménagement de la cour de l'école.

III – MÉTHODOLOGIE DE LA RÉFLÉXION SUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE.

Après avoir déposé le dossier sur le bureau Monsieur le Maire passe la parole à Amapola GARRIC qui expose le travail de la commission :

Dans le but d'associer les habitants au projet d'aménagement du cœur du village, il leur est proposé un processus de concertation qui permettra à chacun de participer. Cette concertation se déroulera en deux phases.

Phase 1 : Consultation : questionnaire et entretiens :

Un questionnaire sera adressé à l'ensemble des foyers de Brax et des entretiens permettront à divers groupes de s'exprimer (associations, groupes d'habitants...). Un rapport d'analyse sera établi. Cette phase devra permettre de déterminer :

- La délimitation du centre ;
- Les attentes des habitants ;
- La définition des enjeux.

A l'issue de cette phase, une synthèse sera communiquée.

Phase 2 Constitution de 2 ou 3 groupes de travail et d'un groupe (comité) de pilotage (10 à 12 personnes maximum par groupe) :

Des groupes de travail qui devront traduire les enjeux en projets seront constitués, qui comprendront :

- des personnes intéressées qui se feront connaître par l'intermédiaire du questionnaire ;
- des représentants de groupes constitués (associations, etc...) ;
- des techniciens de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire (AUAT), l'Architecte des Bâtiments de France, la Direction Départementale de l'Équipement, etc...
- des élus.

Le comité de pilotage aura, quant à lui, pour fonction de synthétiser les projets présentés par les groupes de travail et de présenter un schéma d'aménagement au Conseil Municipal. Il sera constitué de :

- des représentants issus des groupes de travail ;
- d'un représentant de l'AUAT ;
- d'élus.

L'AUAT a été sollicité pour aider la collectivité à mener ce projet, du diagnostic de l'état initial aux scénarii d'aménagement et à l'établissement du cahier des charges à soumettre lors de l'appel d'offre final. Afin d'assurer la plus grande neutralité, un étudiant stagiaire en master de sociologie de l'urbanisme réalisera le questionnaire et des entretiens en collaboration avec l'Agence Régionale pour l'Environnement expérimentée dans les processus de concertation.

Une concertation suivie :

Enfin de faciliter la concertation tout au long du processus un dossier sera disponible à la Mairie ou sur le site internet. Il sera constitué des différents documents, comptes rendus des réunions, études, etc...De plus, tous ceux qui le souhaitent pourront adresser leurs contributions à l'adresse suivante : coeurdebrax@maire-brax.fr ou bien les déposer sur le registre ouvert et mis à la disposition du public.

Calendrier prévisionnel du projet :

- La première phase se déroulera sur l'année 2009.
- La deuxième phase, plus délicate à planifier, est prévue de 2010 à 2011. Toutefois la Mairie se réserve la possibilité de la prolonger, si nécessaire.

Après cet exposé, le Maire propose au Conseil Municipal d'entériner cette méthodologie qui l'accepte après en avoir délibéré.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 1

IV – CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ÈRE} CLASSE.

1 – PRÉAMBULE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux Adjoints techniques de 2^{ème} classe ont obtenu l'examen professionnel dérogatoire d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe et la commune souhaite les nommer à ce grade. Pour cela il convient de créer ces deux postes.

2 – CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ÈME} CLASSE.

Monsieur le Maire propose de créer, comme prévu au budget primitif :

- deux postes d'Adjoint technique de 1^{ème} classe à compter de ce jour, dont un à temps complet et un à temps non complet (30 heures hebdomadaires).

Après cet exposé le Conseil Municipal délibère, et autorise Monsieur le Maire à créer :

- deux postes d'Adjoint technique de 1^{ème} classe à compter de ce jour, dont un à temps complet et un à temps non complet (30 heures hebdomadaires).

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 1

V – QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question diverse n'est inscrite à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.